

Réunion publique Paris Centre – 6 septembre 2022

CONCERTATION SUR L'AVANT-PROJET DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ET DE RÈGLEMENT DU 5 SEPTEMBRE AU 4 NOVEMBRE 2022 RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PARIS

Les intervenants



- Anouch TORANIAN, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public.
- Ariel WEIL, Maire de Paris Centre
- Stéphane Lecler, directeur de l'Urbanisme de la Ville de Paris
- Ioannis Valougeorgis, de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris
- Aurélie Sidobre, de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris
- Marie-Céline Battesti, Etat d'Esprit Stratis

NB : cette présentation contient un ERRATUM que vous pouvez retrouver en slide 28



SOMMAIRE



Quel avancement de la révision du PLU ?

02

OAP et Règlement : de

quoi parle-t-on?

D3 Les évolutions proposées par le PLU Bioclimatique soumises à la concertation

04

Le dispositif de concertation





01

Quel avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme?

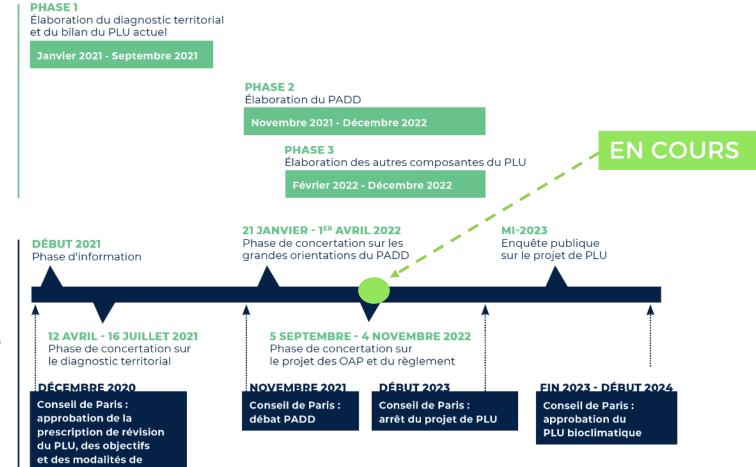


Le calendrier de la révision

concertation



UN CALENDRIER AMBITIEUX DE RÉVISION



CONCERTATION DES PARISIEN·NE·S **ET VOTE DES** ÉLU-E-S À CHAQUE **ÉTAPE DE LA** RÉVISION



Les étapes de concertation



2020

La conférence citoyenne

Pour définir les attentes des habitant.e.s

2021

La révision du PLU en phase diagnostic

Pour connaître le territoire

2022

La révision du PLU en phase Projet d'Aménagement et de Développement **Durables**

Pour identifier les axes d'intervention structurants

Aujourd'hui

La révision PLU en phase OAP et règlement

> Pour rendre possible les objectifs



Enrichir la révision avec les enseignements de la 2^e phase de concertation sur le Projet d'Aménagement et de développement durables (PADD)



Un ambitieux dispositif de concertation qui a permis de solliciter l'avis du public sur chaque orientation du PADD :

=> 15 647 avis collectés

Un intérêt marqué et de fortes attentes pour :

- La nature en ville
- La santé environnementale
- Le logement pour tou.te.s







OAP et règlement : 02 de quoi parle-t-on?



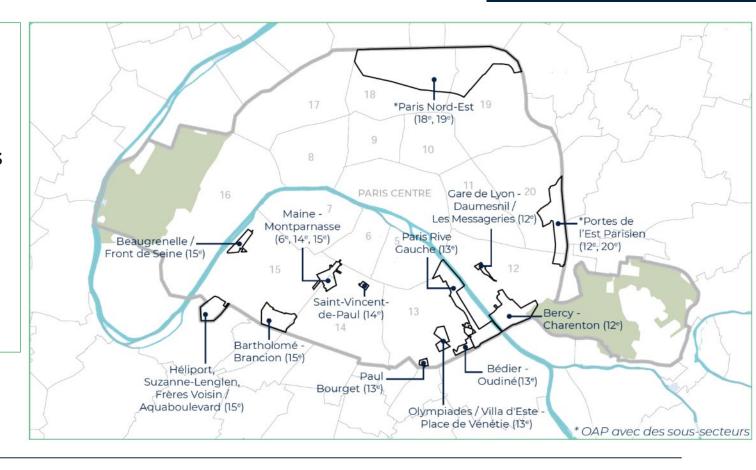
Qu'est-ce qu'une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)?



Carte des OAP sectorielles

Elle vise à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives, elles sont de 2 types :

- les OAP sectorielles définissent les conditions d'aménagement sur un secteur donné du territoire :
- les OAP thématiques proposent une approche plus globale sur un enjeu spécifique.





Exemple d'OAP:

OAP sectorielle Zac Beaujon (8e arrondissement)

Tous les avant-projets des OAP sectorielles du futur PLU sont disponibles en téléchargement sur idee.paris.fr



BEAUJON - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

R^{ème} arrondissement

Située au Nord Ouest du 8^{ème} arrondissement dans le quartier du Faubourg du Roule, l'emprise municipale dénommée "Beaujon" constitue une opportunité pour un aménagement à dominante principale d'équipements publics et de logements sociaux. Les deux tiers de l'emprise aménageable sont toutefois occupés en sous-sol par un important central téléphonique appartenant à France Telecom et la complexité physique et foncière du site conditionne très largement son aménagement futur.

Par ailleurs, le site se caractérise également par son enclavement: d'une profondeur d'environ 170 mètres, la parcelle municipale est encadrée par d'importants pignons mitoyens dégagés et donnant directement sur le terrain. Il existe une servitude de passage et un accès pompiers vers la rue de Courcelles à travers le terrain privé sur lequel se trouve un hôtel de tourisme. Il est donc nécessaire de desservir convenablement le site, notamment depuis la rue du Faubourg Saint-Honoré. Enfin, les équipements publics existant sur le site ne fonctionnent pas tous de manière satisfaisante.

L'aménagement du secteur est réalisé dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté

En application des délibérations des 20 et 21 octobre 2003 et des 27 et 28 septembre 2004 approuvant respectivement les dossiers de création et de réalisation de la ZAC, les principales orientations, localisées sur le schéma d'aménagement, sont les suivantes :

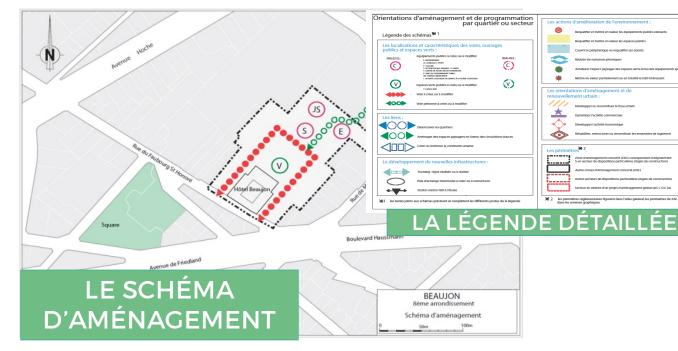
- Une desserte du cœur de l'ilot est prévue par le tracé d'une petite rue en U, qui pourra être bordée à l'extérieur par des constructions à usage principalement d'habitation. Ces constructions s'adosseront en général aux pignons mitoyens dans une volumétrie, respectant celle de l'hôtel Beaujon.
- Un jardin public est prévu au centre, qui ménage l'implantation d'un espace libre pour les enfants de la crèche existante de l'hôtel Beaujon
- Une liaison vers la rue de Courcelles est maintenue en profondeur depuis la nouvelle rue, sous forme d'allée piétonne, à travers l'emprise municipale en pleine terre et la parcelle privée. Cette allée desservira les principaux équipements nouveaux ou reconstitués sur le site, et aura également une fonction d'accès de service et voie pompiers.
- Les principaux équipements (école, crèche, centre PMI, halte garderie, piscine, gymnase) à réaliser ou à reconstruire sont implantés sur l'emprise située en fond de parcelle, les futures constructions de logements situées au-dessus de la dalle du central France Telecom pourront également accueillir en rez-de-chaussée des équipements ou services supplémentaires, notamment une salle polyvalente. De plus, les études ont montré la possibilité d'y

LES DISPOSITIONS ÉCRITES

positions particulières et figurant au schéma d'aménagement, afin de appliquent pas.

vironnant (Faubourg du Roule/ 3,2) sans excéder 23 000 m² HON à

Définition rédigée des dispositions relatives aux conditions d'aménagement pour l'insertion du secteur dans son environnement (architecture, réseaux...).



Déclinaison graphique de ces dispositions



Exemple d'OAP: OAP thématique

OAP thématique : OAP en faveur de la cohérence écologique du PLU en vigueur



Orientation générale: Poursuivre l'élaboration de la trame verte et bleue (engagée dans le cadre de la participation à l'élaboration du SRCE) en approfondissant les campagnes d'inventaire et de diagnostic floristique, faunistique et écologique des emprises parisiennes, en lien avec les collectivités voisines. Il conviendra d'établir la qualification écologique des emprises concernées et d'évaluer de façon continue leur capacité à accueillir la biodiversité.

Mener parallèlement les actions de sensibilisation, d'information et de concertation envers les différents acteurs du territoire

Orientation commune: Sur toutes les emprises concernées par les présentes orientations, les projets s'attacheront à enrichir l'écosystème local dans le respect des espèces endémiques d'Île-de-France (sauf lieux spécifiques de conservation de la biodiversité). Aux interconnections avec les continuités écologiques régionales, ils adopteront des dispositifs favorables aux espèces répertoriées. Les diverses strates végétales (arborée, arbustive, herbacée) seront employées et les milieux humides favorables au rafraîchissement urbain seront restaurés ou créés. Il convient de privilégier l'infiltration directe des eaux de pluie, les clôtures perméables à la petite faune et d'adopter des modes de gestion favorables au développement de la biodiversité

Préserver et renforcer les réservoirs de biodiversité des Bois, tout en maintenant leur vocation multifonctionnelle

Le renforcement des réservoirs de biodiversité comoris dans les Bois s'opérera par la reconquête en faveur de la biodiversité des espaces verts et de loisirs qui y trouvent place. Il s'agit de désenclaver les espaces boisés et de les reconnecter aux corridors alluviaux et aux espaces verts des communes

Pour désartificialiser les Bois, tout projet doit permettre d'augmenter la surface des sols perméables ou donner lieu à compensation par désimperméabilisation d'une surface supérieure, limiter les clôtures étanches à la faune, le mobilier urbain et l'éclairage nocturne et favoriser l'emploi de matériaux biodégradables (barrières de bois, sols en stabilisé).

Pour faire baisser la pression anthropique, il convient de poursuivre la suppression du stationnement des véhicules particuliers et la mutualisation des différents réseaux et services urbains : transport collectif, gestion des effluents et des déchets

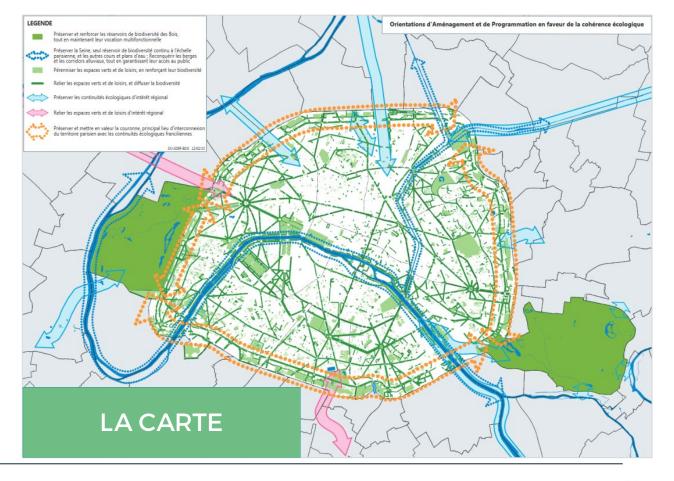
Bois de Boulogne : il convient de traiter en priorité la transparence à la faune de l'allée de la Reine Marguerite par un dispositif évitant les collisions avec les véhicules. Sur le long terme, il s'agit de préserver le corridor arboré reliant le Bois de Boulogne au parc de Saint-Cloud et sa connexion

Bois de Vincennes: il convient de traiter en priorité la transparence à la faune des avenues de Saint-Maurice, de Gravelle, de Nogent et du Tremblay par un dispositif évitant les collisions avec les véhicules. Une fois acquise la restauration du corridor arboré reliant le Bois de Vincennes à

LES DISPOSITIONS ÉCRITES

et les autres cours et plans d'eau et reconquérir les

en faveur de la qualité de l'eau. A cet égard, la baisse de la mis une réduction des apports d'eaux pluviales lessivant les





Qu'est-ce que le règlement?



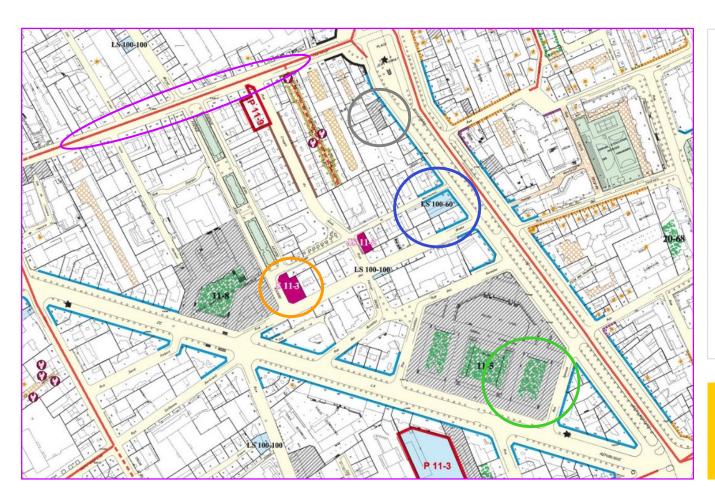
Il précise les règles d'urbanisme applicables sur le territoire et se compose de 2 types de documents complémentaires à valeur juridique équivalente :

- les règles écrites : rédigées et appliquées à l'ensemble du territoire parisien.
- les règles graphiques: ensemble des plans précisant les règles à la parcelle (le zonage, les hauteurs, les prescriptions localisées dont les emplacements réservés, les protections patrimoniales...).

Exemple de règles graphiques

Exemples de prescriptions localisées présentées :





- Linéaires commerciaux protégés,
- **Protection patrimoniales PVP**,
- Réserves pour les logements sociaux (familiaux, étudiants, seniors...), intermédiaires ou BRS (Bail Réel Solidaire),
- Réserves pour les équipements publics,
- **Espaces Verts Protégés (EVP).**

Nouvelles protections: arbres d'alignement et arbres remarquables



OAP et règlement : quel usage ?



Le règlement et les OAP sectorielles et thématiques encadrent la délivrance des autorisations d'urbanisme demandées par les pétitionnaires (permis de construire, de démolir, autorisations de travaux, de lotir...).

Pour être autorisés, les projets doivent être :

- conformes* au règlement,
- compatibles** avec les OAP.

*Le rapport de **conformité** impose le strict respect de la règle. **Le rapport de **compatibilité** impose le respect de l'esprit de la règle, le projet ne devant pas la remettre en cause.





03

Les propositions d'évolution du PLU bioclimatique soumises à la concertation



1 - COMMENT PERMETTRE À PARIS D'ÊTRE UNE VILLE PLUS SOBRE, PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET MIEUX ADAPTÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?



3 principaux objectifs pour répondre aux enjeux identifiés lors du diagnostic :

- augmenter de 2 % l'indice de canopée* d'ici 2030 ;
- atteindre 40 % du territoire en surfaces perméables et végétalisées d'ici 2050;
- se rapprocher de 10 m² d'espaces verts ouverts au public par habitant·e (taux actuel : 8,6 m²/habitant)



*Indice de canopée : pourcentage de superficie occupée par la couverture procurée par la cime des arbres sur la superficie de l'ensemble du territoire



1 - COMMENT PERMETTRE À PARIS D'ÊTRE UNE VILLE PLUS SOBRE, PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET MIEUX ADAPTÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?



Les principales évolutions proposées dans l'avant-projet de règlement :

- La création d'une OAP « Biodiversité et adaptation au changement climatique » et d'une OAP « espace public ».
- La sectorisation de renforcement du végétal.
- Le renforcement des Espaces Verts Protégés (EVP) et la création des Espaces libres protégés à végétaliser (ELPV).
- des règles pour les espaces libres en faveur de la pleine terre.
- Une meilleure protection et des exigences renforcées pour les plantations.
- Des règles pour encourager la végétalisation du bâti.
- Des recommandations pour la gestion des eaux pluviales.
- Une démarche bioclimatique pour l'existant et le neuf.

RENDEZ-VOUS PAGES 25 À 41 DE L'AVANT-PROJET



1 - COMMENT PERMETTRE À PARIS D'ÊTRE UNE VILLE PLUS SOBRE, PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET MIEUX ADAPTÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?



Parmi les actions proposées :

- Renforcer la protection des espaces verts existants et augmenter le nombre d'espaces végétalisés à protéger, notamment les alignements d'arbres et arbres remarquables.
- Limiter l'imperméabilisation des sols et augmenter les taux des surfaces d'espaces libres à la parcelle dans les projets de construction.



Jardins de l'Hospice Debrousse (20e)





4 principaux objectifs pour répondre aux enjeux identifiés lors du diagnostic :

- Stabiliser la population parisienne en favorisant le maintien des familles.
- Atteindre les 30% de logements sociaux en 2030.
- Lutter contre la monofonctionnalité des quartiers de bureaux en intégrant un objectif de rééquilibrage vers l'est.
- Organiser la production de logements et d'activités pour réduire les mobilités interurbaines et la charge des transports en commun.



Parking vélo, site réhabilité de Morland (Paris Centre)



Les principales évolutions dans l'avant-projet de règlement proposées (1/2) :

- La création d'une OAP « Quartier du quart d'heure » et d'une OAP « Liens métropolitains ».
- De nouvelles définitions pour une action plus fine en matière de logement locatif et d'accession à la propriété ainsi qu'en matière d'activités économiques et du commerce.
- Le renforcement du dispositif de rééquilibrage de l'habitat et de l'emploi et d'incitation au développement de l'habitat.
- Le renforcement de la servitude de mixité sociale.
- De nouveaux emplacements réservés en faveur du logement incluant des objectifs plus ambitieux.
- L'étude de règles pour favoriser tous les types de logements.

RENDEZ-VOUS PAGES 43 À 59 DE L'AVANT-PROJET





Les principales évolutions dans l'avant-projet de règlement proposées (2/2) :

- La limitation et l'interdiction des meublés touristiques dans certains quartiers
- Une meilleure protection des linéaires commerciaux et artisanaux.
- Une nouvelle protection pour les incubateurs, pépinières d'entreprises et hôtels d'activités.
- Le maintien de la protection des grands magasins.
- De nouveaux périmètres de localisation pour équipement dans les secteurs carencés.
- Le maintien des règles existantes pour les sites de protection des activités productives urbaines.
- L'accompagnement du développement de la logistique urbaine de proximité.

RENDEZ-VOUS PAGES 43 À 59 DE L'AVANT-PROJET





Parmi les actions proposées :

Promouvoir la réalisation de logements, notamment :

- en favorisant la surélévation « à usage d'habitation » ;
- en obligeant à la création de logements dans les projets de bureaux en secteur déficitaire.

Renforcer les protections du commerce et de l'artisanat en protégeant les commerces culturels et en luttant contre les dark-stores et les dark-kitchens.



Surélévation, toiture en zinc, NeM, Paris XI



3- COMMENT VALORISER LES IDENTITÉS URBAINES ET LE PATRIMOINE DE PARIS ?



3 principaux objectifs pour répondre aux enjeux identifiés lors du diagnostic :

- Faire du Paris de demain, la ville de la « réhabilitation ».
- Accélérer l'adaptation du bâti aux changements climatiques.
- Préserver les spécificités patrimoniales des différents tissus urbains qui font la richesse de Paris.





3- COMMENT VALORISER LES IDENTITÉS URBAINES ET LE PATRIMOINE DE PARIS ?



Les principales évolutions dans l'avant-projet de règlement proposées :

- Création d'une OAP « Héritage et transformation » et d'une OAP « Construction neuve ».
- De nouvelles règles pour plus de confort d'été et de végétalisation : améliorer la qualité des logements futurs et existants.
- De nouveaux critères d'encadrement de hauteur de construction.
- Une liste étendue des bâtiments parisiens protégés.
- La préservation et le développement de la pleine terre sur rue et en cœur d'îlots.
- De nouvelles dispositions spécifiques au tissu urbain moderne.

RENDEZ-VOUS PAGES 61 À 66 DE L'AVANT-PROJET



3- COMMENT VALORISER LES IDENTITÉS URBAINES ET LE PATRIMOINE DE PARIS ?



Parmi les actions proposées :

- Privilégier les projets de réhabilitation par rapport aux projets de démolition/reconstruction.
- Préserver les espaces libres et végétaliser les cœurs d'îlot en incitant à la construction en adossement des immeubles mitoyens.
- Permettre l'épaississement des bâtiments existants dans une limite de 2,5 m de profondeur pour améliorer l'habitabilité des logements et leur adaptation au changement climatique.



Restructuration et extension, implantation en adossement autour d'un cœur d'îlot végétalisé, Hardel le Bihan, GCI, Paris XVII





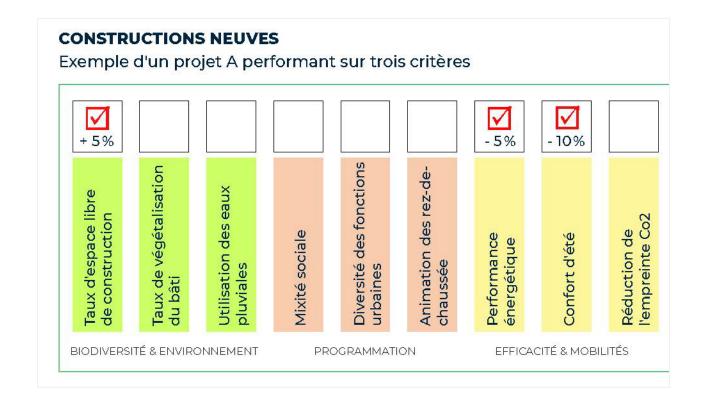
Temps d'échange



Une nouveauté dans l'élaboration des projets : la promotion des externalités positives.



Avancée majeure pour ce PLU bioclimatique, un nouveau dispositif qui favorise l'atteinte de performances augmentées sur certains critères vertueux comme la biodiversité, l'environnement, la sobriété énergétique et la programmation.



RENDEZ-VOUS
PAGES 22 et 23 DE
L'AVANT-PROJET



Les propositions pour votre secteur

| | PLU EN VIGUEUR | PROPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES DU PLU BIOCLIMATIQUE |
|---|----------------------------------|---|
| PROTECTION DU PATRIMOINE PAYSAGER | | |
| Espace Vert Protégé (EVP), Espace Libre Végétalisé (ELV), Espace Libre Protégé (ELP) | 39 (16 EVP, 7 ELV, 16 ELP) | 7 |
| PROTECTION DES FORMES URBAINES ET DU PATRIMOINE* | | |
| Protection Ville de Paris (PVP) | 1180 | 9 |
| PROTECTION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT | | |
| Linéaires | 25 968 m | 1326m |
| LOGEMENT SOCIAL | | |
| Réserves pour les logements sociaux (familiaux, étudiants, seniors etc) ou intermédiaires ou BRS (Bail Réel Solidaire | 40 | 51 |
| ÉQUIPEMENTS | | |
| Périmètre de localisation (logistique urbaine) | 10 | 1 |

^{*}ERRATUM : La notion de forme urbaine a été retirée dans le libellé, les chiffres correspondant à la protection du Patrimoine



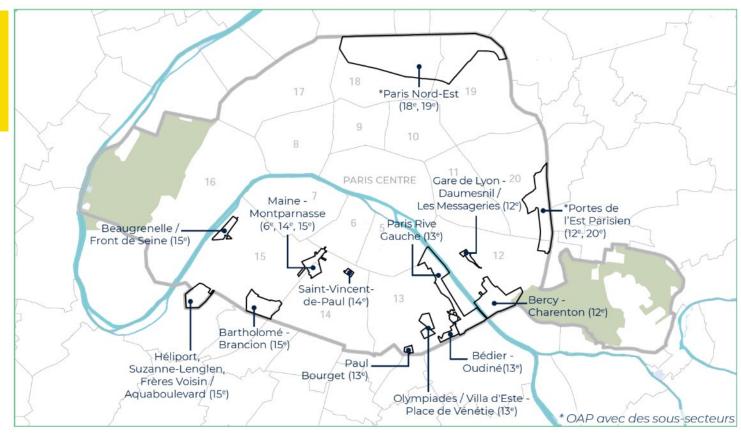
Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



13 OAP sectorielles pour les quartiers ou secteurs accueillant des mutations d'envergure.

Carte des OAP sectorielles

L'ensemble des avant-projets des OAP sectorielles est disponible sur idee.paris.fr







Temps d'échange





Le dispositif de concertation



Du 5 septembre au 4 novembre 2022, exprimez-vous!



Lors des temps de rencontres ou grâce à idee.paris, vous pourrez consulter et vous l'avant-projet des OAP et de règlement et notamment donner votre avis sur :

- Les OAP sectorielles.
- Les évolutions du règlement et les actions clés proposées.
- Les prescriptions localisées.

Pour vous informer et contribuer



Pour vous informer:

- L'exposition en mairies d'arrondissement et de secteur
- Les dépliants en mairies d'arrondissement et de secteur
- La page paris.fr et la plateforme numérique idee.paris.fr
- L'avant-projet des OAP et du règlement disponible en version papier en mairie et en version numérique sur idee.paris.fr

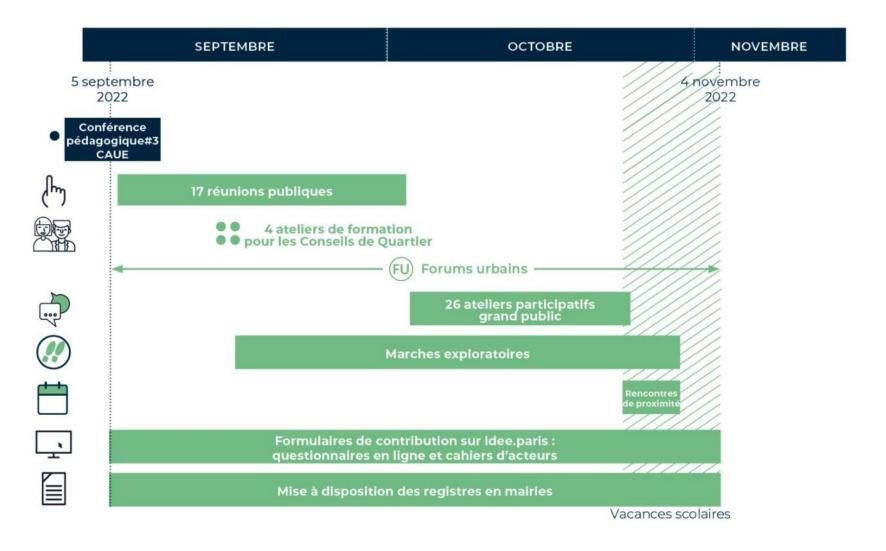
Pour contribuer:

- La plateforme numérique idee.paris.fr
- Les registres en mairie
- Les rendez-vous de la concertation (slide suivante)



Vue d'ensemble du dispositif de concertation







Les rendez-vous de la concertation

À l'échelle parisienne :

- Une rencontre avec l'ensemble des Conseils de Quartier de Paris le 21 mai 2022
- Trois rencontres avec les professionnels les 3 et 24 juin et <u>le 21 octobre au Pavillon de</u>
 l'Arsenal
- Deux rencontres avec les associations le 1^{er} juillet et <u>le 18 octobre à 16h (lieu à valider)</u>
- La conférence pédagogique du CAUE du <u>5 septembre 2022</u> (en rediffusion sur caue75.fr)
- Le PLU des enfants avec son exposition de restitution <u>du 17 octobre au 24 octobre au</u>
 <u>Pavillon de l'Arsenal</u>

A l'échelle de votre arrondissement :

- La réunion publique de ce soir
- L'atelier de formation au forum urbain à destination des Conseils de Quartier : 14
 septembre à 19h
- L'atelier participatif grand public en mairie : 6 octobre à 19h
- La marche exploratoire : <u>13 septembre à 18h30</u> (inscription à venir sur caue75.fr)



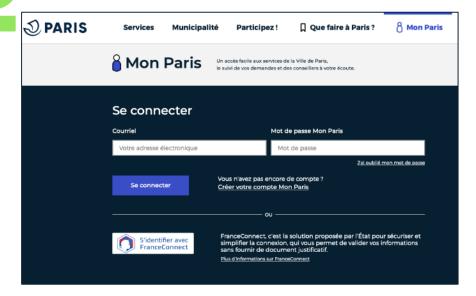
Connexion avec identifiant et mot de passe. Participation du 5 septembre 2022 au 4 novembre 2022.





2- Rendez-vous sur l'espace dédié à la concertation en cours sur la révision du PLU.







Rejoindre l'espace dédié à la révision du PLU

Dans cet espace, informez-vous et participez:

- 1- Dans l'onglet « Introduction », informez-vous et téléchargez l'avantprojet des OAP et de règlement.
- 2- Plusieurs onglets vous permettent de contribuer à l'ensemble des sujets de concertation.







Les actions clés et les externalités positives

Donnez votre avis sur le dispositif des externalités positives et les actions clés proposées dans l'avant-projet de règlement.





| LES ACTIONS CLES DU REGLEMENT | | | |
|--|--|--|--|
| Comment permettre à Paris d'être une ville plus sobre, plus respectueuse de l'environnement et mieux adaptée au changement climatique ? | | | |
| Téléchargez ici la partie de l'avant-projet sur la transition vers une ville vertueuse et résiliente | | | |
| Parmi les évolutions du règlement, 8 actions clés sont prévues pour Une ville en transition vertueuse et résiliente. Donnez votre avis! | | | |
| 1/ Renforcer la protection des espaces verts existants, ne plus permettre qu'ils puissent être déplacés dans le cadre de projets urbanistiques ou d'aménagement | | | |
| Très favorable Favorable Neutre/Ne se prononce pas Défavorable Très défavorable | | | |
| Si vous souhaitez compléter votre réponse, exprimez-vous ici : | | | |
| | | | |
| | | | |
| 2/ Augmenter le nombre d'Espaces végétalisés protégés (arbres, espaces verts) | | | |
| Très favorable Favorable Neutre/Ne se prononce pas Défavorable Très défavorable | | | |
| Si vous souhaitez compléter votre réponse, exprimez-vous ici : | | | |
| | | | |
| | | | |
| 3/ Limiter l'imperméabilisation des sols et augmenter dans les projets de construction les taux des surfaces d'espaces libres à la parcelle | | | |
| Très favorable Favorable Neutre/Ne se prononce pas Défavorable Très défavorable | | | |
| Si vous souhaitez compléter votre réponse, exprimez-vous ici : | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

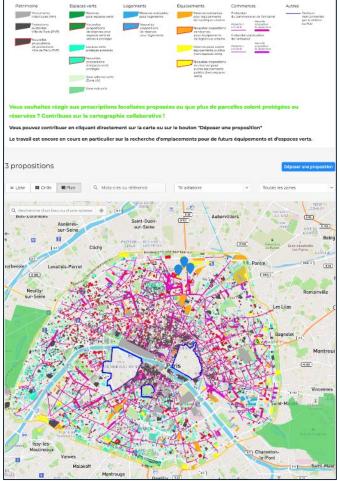


Les prescriptions localisées.

Quel urbanisme pour Paris ?

Localisez sur la carte vos propositions de prescriptions localisées.



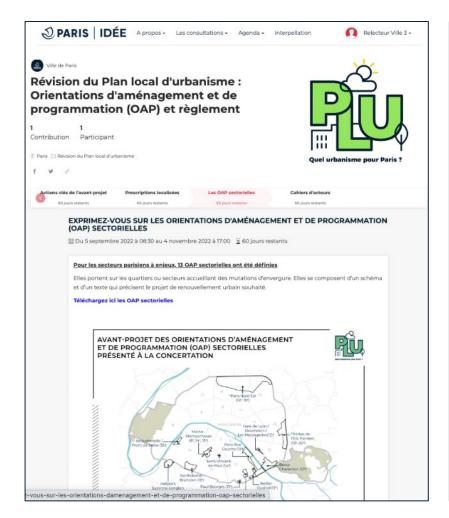


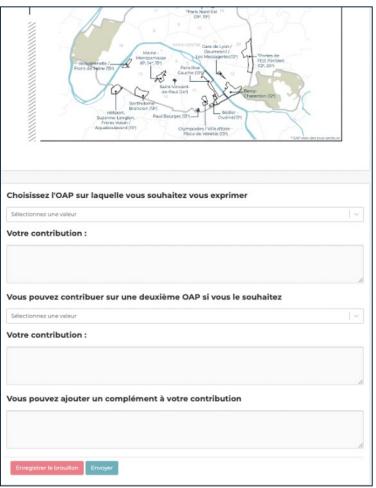


Les OAP sectorielles.

Quel urbanisme pour Paris ?

Exprimez-vous sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation de votre choix.





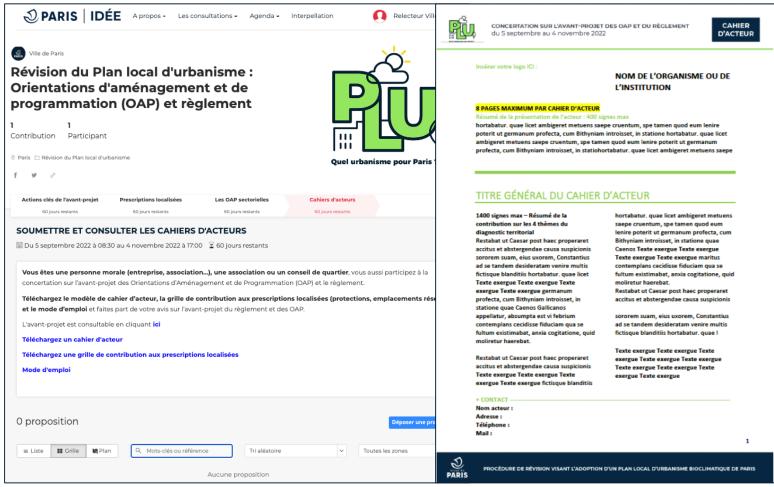


Les cahiers d'acteurs.



Vous êtes une personne morale (association, une entreprise), un conseil de quartier:

- Déposer un cahier d'acteur;
- Et la liste de vos prescriptions localisées.







Merci à tou.te.s!